



DECLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE

Déclaration de début de mandat

NOM SIMONDON PRENOM PAUL

Date d'entrée en fonction comme conseiller-e de Paris : 01/12/2017

En vertu du code de déontologie adopté par le conseil de Paris les 20 et 21 octobre 2014, les conseillers de Paris¹ peuvent communiquer en vue d'une publication sur le site paris.fr, dans le strict respect de la vie privée et après autorisation de la CNIL, une déclaration de patrimoine les concernant, dans les 4 mois après l'élection et, par dérogation pour la mise en place de la commission, dans les 2 mois à compter de la nomination de ses membres.

Indications générales

Il convient de remplir cette déclaration avec précision, à l'aide de la notice explicative ci-jointe. Le secrétariat de la commission de déontologie des conseillers de Paris peut être contacté pour plus d'informations.

L'ensemble des biens doit être déclaré, y compris ceux détenus à l'étranger et ceux n'entrant pas dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune :

- Les biens sont évalués à la date du fait générateur de la déclaration
- La situation patrimoniale doit faire apparaître s'il s'agit de biens propres, de biens indivis ou de biens de la communauté. S'il s'agit de biens indivis, le déclarant précise la part des droits indivis.

La mention «néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

¹ Qui ne sont pas visés par l'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, à savoir le Maire, ses adjoints et les conseillers de Paris titulaires d'une délégation de signature, pour qui la transmission de cette déclaration patrimoniale à la HATVP est obligatoire.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Année de naissance	1976
Profession	Enseignant
Régime matrimonial	Pacsé
Autres mandats ou fonctions	
Coordonnées téléphoniques	
Courriel	

IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS

Département, nature du bien, superficie (1)	Régime juridique du bien(2)	Date d'acquisition	Valeur vénale à la date de la déclaration (3) (4)	Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration
Appartement 73 m ²	commun	déc 2010	309 155 € (1/2 mandat)	137 808 € (1/2 mandat)
		Estimation à 8470 €/m ² prix standardisé ? arr. 4 ^e trim 2017 Chambre notaires de Paris		

- (1) appartement, maison individuelle, local commercial, terrain, terres agricoles et autres, grange
 (2) bien propre, bien commun, bien indivis, nue-propriété, SCI, usufruit
 (3) ne donner la valeur vénale que des parts que vous détenez et non la valeur vénale du bien
 (4) ne pas appliquer d'abattement sur la résidence principale

VALEURS MOBILIERES

<i>nature du placement</i>	<i>Valeur à la date de la déclaration</i>	<i>Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration</i>
<p><u>Néant</u></p>		

COMPTES BANCAIRES COURANTS OU D'EPARGNE, LIVRETS, LDD, PEL, CEL, ASSURANCES VIE, ESPECES OU AUTRES.

Nature du compte	Valeur à la date de déclaration	Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration
Compte courant C.A. Franche Comté	5508 €	
CSL C.A. Franche Comté	1925 €	
Compte-joint C.A. IdF	1423 € ($\frac{1}{2}$ mandat)	
CSL C.A. IdF	163 €	
LDD C.A. IdF	1350 €	
Compte-joint Crédit Mutuel Essigent	98 € ($\frac{1}{2}$ mandat)	
CEI Crédit Mutuel Essigent	2652 €	
Livret A La Poste	336 €	

LES BIENS MOBILIERS DIVERS (NOTAMMENT : LES MEUBLES MEUBLANTS, LES COLLECTIONS, OBJETS D'ART, BIJOUX, OR, PIERRES PRECIEUSES) D'UNE VALEUR EGALE OU SUPERIEURE A 10 000 EUROS, LES VEHICULES (TERRESTRES, A MOTEUR, BATEAUX, AVIONS...), LES AUTRES BIENS, DONT LES COMPTES COURANTS DE SOCIETE OU STOCK-OPTIONS D'UNE VALEUR SUPERIEURE A 10 000 EUROS

<i>Bien</i>	<i>Valeur à la date de déclaration *</i>	<i>Passif</i> <i>Somme restant à déboursier à la date de déclaration</i>
Néant		

* Préciser s'il s'agit d'une valeur d'assurance ou d'une évaluation personnelle ou à défaut valeur d'acquisition

BIENS MOBILIERS, IMMOBILIERS ET COMPTES DETENUS A L'ETRANGER

<i>Nature</i>	<i>Valeur à la date de la déclaration</i>	<i>Passif</i> <i>Somme restant à déboursier à la date de déclaration</i>
Néant		

REVENUS PERÇUS DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT

Année : 20..	Déclarant	Conjoint -communauté
<p>dec 17 -> mars 18</p> <p>ED 2708 x 4 = 10836 €</p> <p>CA 1553 x 4 = 6212 €</p> <p>Salaires bruts</p> <p>20 503 €</p>	<p>Indemnités mandat brutes</p> <p>Salaires bruts</p> <p>15 348 €</p>	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Je soussigné (e) : *Paul Sbraden*

reconnais être informé (e) que cette déclaration de patrimoine sera publiée sur le site internet de la Ville de Paris dans le strict respect de la vie privée

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait le 30/03/18

Signature

